

NOTE

Expéditeur :
DGD
Destinataire(s) :
Directeurs, Chefs
de Service

SUPPLEANCE DU CHEF DU SERVICE MAINTENANCE NAVALE

Le 3 avril 2025

VU

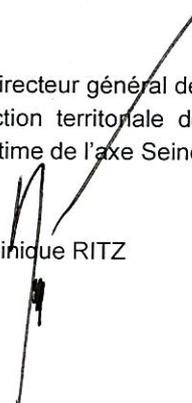
- la décision n°2025/01 – DTR – DGD en date du 27 février 2025 portant délégation de signature aux agents désignés pour exercer des fonctions de responsabilité à la direction territoriale de Rouen du GPFMAS et organisant leur suppléance en cas d'absence ou empêchement ;

CONSIDERANT

Durant l'absence de M. Elie AUZOU, chef du service maintenance navale, **du vendredi 4 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025 inclus**, la suppléance sera assurée par M. Ulrich VILLATTE, Chef de pôle réparation navale, à l'effet de signer les documents visés par la décision ci-dessus et relevant du niveau d'habilitation du délégant.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site web de HAROPA PORT. A compter de sa publication, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen pendant un délai de deux mois.

Le directeur général délégué en charge de la
direction territoriale de Rouen du Grand port fluvio-
maritime de l'axe Seine


Dominique RITZ